

Ce GT SPL concernait la réorganisation des pôles de gestion et de consignation. Il était convoqué par l'administration dans un but unique : la fermeture de presque tous les pôles actuellement en charge de la gestion des consignations.

On rappelle qu'il existe aujourd'hui :

14 pôles en métropole,

2 dans les département d'outre mer,

2 dans les collectivités d'outre mer.

A terme, il ne doit en rester plus que 2 :

Nantes,

Lyon.

Devant cette restructuration massive, la CGT a fait savoir son opposition et a posé ses problématiques et revendications dans sa déclaration liminaire. Pour autant clairement la DG a fait le choix d'aller au bout de son projet.. et cela malgré les observations et arguments des syndicats sur différents points de la réforme.

**fichiers:**



[Télécharger cr\\_du\\_gt\\_spl\\_du\\_20\\_mars\\_2017.pdf](#) (701.05 Ko)

**Public:** [Archives GT](#)

[Gestion publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDE](#)

Leave this field blank

---